

## **COMPTE – RENDU DE LA CONFERENCE DEBAT DU 14 SEPTEMBRE 2018**

### **THEME « DROIT PENAL, ELECTIONS ET PAIX »**

A l'occasion de la célébration le 15 septembre 2018 de la Journée internationale de la Démocratie et compte tenu de la situation d'insécurité et de troubles au Cameroun, notamment dans les régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest à la veille des échéances électorales du 07 Octobre 2018, s'est tenue une conférence à l'initiative de Nouveaux Droits de l'Homme – Cameroun (NDH – Cameroun) avec la collaboration et la participation de :

- L'Union européenne ;
- International Peace Bureau
- La Commission National des Droits de l'Homme et des Libertés ;

#### **1. Date et lieu**

Cette conférence débat en date du **14 Septembre 2018**, a eu lieu au siège de la Maison des Droits de l'Homme, à Nkol-Eton à 14 heures.

#### **2. Type d'activités**

Cette conférence entre dans le cadre du Programme d'Amélioration de l'Accès à la Justice Pénale (PAAJP) qui, dans ses grands axes, porte un regard particulier sur le niveau de conformité ou d'implémentation par l'Etat du Cameroun de ses engagements et obligations nées de l'adhésion et de la ratification des instruments régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme. La protection des droits de l'Homme qui en période électorale passe aussi par le respect du droit pénal. L'objectif de cette conférence est de faciliter la compréhension du droit pénal en relation avec les élections et d'évaluer son impact sur la crédibilisation du processus électorale et dans la préservation de la paix.

#### **3. Résumé de l'activité**

- *Le thème de l'activité*

L'activité était centrée sur la thématique « Droit Pénal, Elections et Paix ».

- *Les intervenants et participants de l'Atelier*

L'atelier avait pour principaux intervenants la Directrice Exécutive de NDH Cameroun, Mme Cyrille Rolande BECHON, Pr Claude ASSIRA, avocat et enseignant de droit, le représentant du président de la CNDHL M. METUGE Manfred AKAME, sous la modération du Dr Hilaire KAMGA, Expert en questions électorales. Y ont pris part de nombreux participants parmi lesquels : les représentants des organes de presse, les Leaders d'OSCs, des Juristes, des étudiants, les représentants des départements ministériels, les représentants du corps diplomatique, le Staff de NDH, etc.

- *Focus sur les articulations de l'Atelier*

Cette conférence s'est déclinée en trois principales phases, notamment la phase des exposés liminaires des intervenants, la phase des échanges, des contributions directes et ouvertes entre panelistes et participants et enfin celle de la signature de la Convention de partenariat entre

NDH-Cameroun et la CNDHL dans le cadre de la mise en œuvre du programme PAAPJ au Cameroun.

- *Exposés liminaires des intervenants*

Elle a été ouverte par le Dr H. KAMGA, qui après avoir souhaité la bienvenue aux participants, a tenu à rappeler le cadre dans lequel s'inscrit cette conférence qui se fait dans un sillage particulier à l'approche de la 7<sup>ème</sup> élection présidentielle au Cameroun post pluralisme, de la célébration du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme et surtout à la veille de la journée internationale de la démocratie. Faisant suite à cette intervention, la parole est passée à Madame la Directrice Exécutive de NDH, Cyrille Rolande BECHON, qui a tenu à remercier les différents intervenants et participants de leur présence de prime abord. Ensuite, s'inscrivant dans le même ordre d'idées que le modérateur, a tenu à rappeler l'importance d'une telle conférence dans le cadre ci-dessus relevé en orientant les réflexions sur les questions de l'accès au droit pénal en période électorale, des voies et moyens pour l'effectivité de la répression des infractions électorales et enfin l'échange sur les rouages du système judiciaire en matière d'infractions électorales. La parole est enfin donnée au Représentant du président de la CNDHL, METUGE Manfred AKAME qui n'a pas dérogé à la règle des remerciements à l'endroit particulièrement de NDH avant d'annoncer la signature d'un protocole d'entente entre la CNDHL et NDH dans le cadre de la mise en œuvre du programme PAAPJ au Cameroun. A la suite de cette annonce, il a tenu à relever que chacun est responsable et a le devoir de veiller au bon déroulement des élections et à rappeler le rôle des OSCs dans l'éducation aux droits de l'homme.

Après ces paroles introductives des intervenants, la parole revient au modérateur, Dr H. KAMGA qui fera un bref rappel historique des différentes mutations subies dans le cadre des élections au Cameroun avant de passer tour à tour la parole aux différents intervenants. Il ressort sommairement de cette allocution du modérateur que le Cameroun a subi une mutation vers le pluralisme depuis les années 90. En outre, compte tenu du problème de crédibilité du processus électoral et des différentes plaintes enregistrées des populations, son système électoral a connu des modifications et améliorations jusqu'à l'avènement en 2012 de la mise en place d'un code électoral dont la principale innovation et qui s'inscrit dans le cadre de ce débat, porte sur la pénalisation du délit électoral.

Abordant le thème «*Droits de l'homme et élections au Cameroun*», Mme Cyrille R. BECHON reprend la parole et subdivise ses propos en trois (03) phases principales à savoir : la phase pré électorale constituée d'un cadre légal qui doit être propice et intégrer tous les exigences des droits de l'homme, doit respecter le droit à la liberté d'expression, le droit à la liberté d'association, de réunion et de manifestation et le droit de créer un parti politique pour ne parler que ceux-là. Ensuite, la phase électorale où l'on retrouve le droit à la liberté et à la sécurité de sa personne, la libre participation et le droit à la non discrimination et enfin la phase post électorale qui donne droit à la justice équitable ainsi qu'au droit de manifester et de réunion.

Le Pr Claude ASSIRA, après des excuses présentées pour le retard accusé et des paroles introductives, a entretenu l'assemblée sur «*La pénalisation du délit électoral en droit camerounais* ». Il a tenu à rappeler de prime abord l'existence de deux (02) types de gouvernance, l'un d'entreprise et l'autre politique. S'attardant sur la gouvernance politique qui cadre avec le thème évoqué à l'occasion de cette conférence, Pr C. ASSIRA a attiré l'attention sur les raisons de création de la Charte Africaine de la Démocratie, des élections et de la gouvernance, dû sans doute aux conséquences néfastes (guerres et autres) résultant des

nombreux changements anticonstitutionnels. A la suite, quelques infractions spécifiques aux élections qui sont pour la plupart des délits ont été relevées parmi lesquelles la fraude électorale qui peut être simple (déclaration mensongère) ou aggravée (corruption électorale), les violences, et le détournement des fonds.

Des propos de M Gabriel NONETCHOUPO, chef de la division de la promotion et la protection des Droits de l'Homme à la CNDHL qui a communiqué pour la CNDH sur le thème «*Respect des droits de l'Homme et préservation de la paix en période électorale* », il faut retenir que l'élection au sens juridique est un mode d'évolution du pouvoir supposant un choix opéré au sein d'un groupe et qui permet de garantir la légitimité des gouvernants. Aussi, pour garantir le respect des droits de l'homme en période électorale, il ne suffit pas d'avoir des textes ou de clamer l'engagement de les respecter, mais de les observer dans la pratique.

- *Echanges, contributions directes et ouvertes entre panelistes et participants*

Après cet exposé, ont suivi des échanges et des contributions de la part des participants. Des questions sont posées par vague et suivies de réponses par pallier. Prenant la parole, M Guy ZOGO a relevé deux (02) préoccupations dont son inquiétude quant à l'information qui circule sur les réseaux sociaux et selon laquelle la connexion internet sera suspendue pendant la période électorale afin de savoir si cela serait une infraction des droits de l'homme et aussi si la situation de quasi guerre actuelle au Cameroun pourra permettre d'exercer efficacement le code électoral. S'en est suivi la prise de parole par un journaliste du messenger qui lui, se préoccupait de la validation ou non de la candidature d'un candidat aux élections en cas de non utilisation totale de son patronyme. Un membre de la dynamique citoyenne pour terminer cette première vague de questions, voulait savoir ce qui donne droit de traduire les dirigeants africains à la Cours Pénale Internationale (CPI) au détriment des tribunaux nationaux de leur pays en se demandant si ces derniers seraient incompétents. En guise de réponse, le **Pr C. ASSIRA** a commencé par une définition de l'infraction flagrante en référence au code pénal avant de rappeler que c'est l'état civil qui indique la personnalité et aussi le patronyme ne saurait influencer sur la capacité d'un individu. Et enfin, répondant à la dernière question, il répond en rappelant que ce droit de traduction auprès du CPI vient de la ratification par les africains du statut de Rome portant création de cette institution. Prenant une seconde vague de questions, certains participants s'interrogent sur la ratification ou non du Cameroun à la Charte Africaine de la démocratie et la préoccupation de la tenue des élections du 07 Octobre 2018 sur l'étendue du territoire Camerounais. Des réponses claires de la part des intervenants : Oui, la Charte Africaine pour la démocratie a bien été ratifiée et ce en février 2012 et, s'il faut reconnaître qu'il pèse sur les élections à venir une menace d'intégrité et de souveraineté de l'Etat, l'enjeu est dans le camp du gouvernement qui organise les élections.

- *Signature de la Convention de partenariat entre NDH-Cameroun et la CNDHL dans le cadre de la mise en œuvre du programme PAAPJ au Cameroun*

Enfin la conférence a été clôturée après la lecture du courrier donnant plein pouvoir de signature au représentant du président de la CNDHL, **METUGE Manfred AKAME** et les remerciements de la Directrice exécutive **Cyrille R. BECHON**, par la signature de la Convention de partenariat entre NDH et la CNDHL dans le cadre de la mise en œuvre du programme PAAPJ au Cameroun.

#### **4. Leçons apprises**

Une conférence débat est sans aucun doute l'un des principaux moyens de renforcement des capacités et d'échanges. L'atout de la présence des organes de presse ne saurait une fois de plus être salué car ce sont de véritables relais publics pour un plus grand retentissement de l'information auprès des acteurs sociaux.

#### **Annexes**

Sera joint à ce document un rapport sur les couvertures médiatiques de cette conférence débat avec l'appui de quelques pages de journaux.

Yaoundé, le 21 Septembre 2018

**ANNEXE 1 : RAPPORT SUR LES COUVERTURES MEDIATIQUES DE LA CONFERENCE DEBAT DU 14 SEPTEMBRE 2018**

**THEME « DROIT PENAL, ELECTIONS ET PAIX »**

<b>PRESSE CYBERNETIQUE</b>		
<b>NOMS DU MEDIA</b>	<b>TITRES ET DATE</b>	<b>LIENS</b>
Cameroonweb TV	<b>DEMOCRATIE EN AFRIQUE : Le Cameroun a encore du chemin à faire</b> le 16 Septembre	<a href="http://www.youtube.com">www.youtube.com</a> sous la recherche la Société Civile Camerounaise
<b>TELES</b>		
<b>NOMS DES MEDIAS</b>	<b>PROGRAMME</b>	<b>DATES</b>
CANAL 2	Le journal de 20h	14 Septembre
EQUINOXE TV	Le journal de 20h	15 Septembre
STV	Le journal de 19h	14 Septembre
STV	Rediffusion au journal de 13h	15 Septembre
CENTV	Le journal de 20h et rediffusion en boucle toutes les 30 mn jusqu'au 19/09	15 Septembre
AFRICABLE TV	Le journal de 20h45 et 22h	15 Septembre
AFRICABLE TV	Rediffusion au journal de 6h45-8h45-12h45	16 Septembre
<b>RADIO</b>		
RTS	Journal de 6h - 7h30 - 12h et 18h	17 Septembre
Royal FM	Journal de 6 heures	17 Septembre
Radio Balafon	Journal de 12 heures	15 Septembre
<b>PRESSE ECRITE</b>		
<b>NOMS DES MEDIAS</b>	<b>TITRES</b>	<b>DATES ET PAGES</b>
Emergence	Droits de l'homme : « Chemuta Divine Banda s'allie à Cyrille Rolande Bechon » <b>Voir Annexe 2</b>	18 Septembre, Page 2
Le Jour		18 Septembre
Le Messager		18 Septembre

2 DERNIÈRE HEURE/HOT NEWS

Droits de l'homme

## Chemuta Divine Banda s'allie à Cyrille Rolande Bechon

Dans le cadre du programme d'appui à l'amélioration de la justice pénale (Paajp), la commission nationale des droits de l'homme et des libertés, et l'ONG Nouveaux droits de l'homme (NDH), ont choisi de coordonner leur projet de renforcement de l'Etat de droit.

La 11ème édition de la journée internationale de la démocratie célébrée le 15 septembre 2018 a été

l'occasion pour la commission nationale des droits de l'homme et des libertés (Cndh) et Nouveaux droits de l'homme (NDH) de raporter la situation de vulnérabilité de la démocratie. Cyrille Rolande Bechon (directrice exécutive de NDH) accueillait alors le SG de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour indiquer que les droits de l'homme sont en péril au Cameroun au regard de la crise actuelle qui secoue principalement Bamenda et Boua. D'où la conférence débat placée sous le thème "Droit pénal, élections et paix".

Toute chose qui fait dire à sieur Metougue Akam, représentant du président Chemuta Divine Banda, que le Cameroun est à l'épreuve

du renforcement de son système politique. Par conséquent, "notre devoir est de veiller au respect des droits de l'homme", a-t-il déclaré.

Dans sa prise de parole comme modérateur, Hilaire Kamba s'interroge notamment sur les conditions d'application du Code électoral dans un contexte présidentielle dominé par la violence dans le Nord-est et le Sud-Ouest. Cet argument est soutenu par Cyrille Rolande Bechon qui note justement que les droits de manifestation et de critiquer sont mis à mal. Invité à ce débat, Me Claude Assira, pénaliste, constate à ce propos que l'application du droit pénal devient complexe dans la mesure où les actes posés méritent d'être sanctionnés. Qu'à cela ne tienne, l'avocat soutient que la justice est le ciment de la cohésion et de la pacification



Lors de la signature de convention

des rapports sociaux. Aussi, chaque citoyen doit

"connaître et exercer son droit" pour avoir la pleine jouissance et l'entière

Accès à la justice

La convention qui lie depuis le 15 septembre 2018 la

Cndh et NDH engage ainsi les deux parties à travailler pour l'amélioration de l'accès à la justice.

Herreé Ndumbony

Présidentielle 2018/Diaspora

## Les camerounais exigent la double nationalité et une onzième région

Issues des 10 propositions faites aux candidats, ces sollicitations sont en fait un appel à la révision du Code de la nationalité et une plus grande considération du mouvement diasporique.

Si les voix des Camerounais de l'étranger sont sollicitées par les neuf candidats au scrutin présidentiel du 07 Octobre 2018, la diaspora a également des sollicitations.

Parmi elles, la révision du Code de la Nationalité qui date du 11 juin 1968 qui oblige les nationaux à perdre leur nationalité s'ils obtiennent une autre. Aussi, au-delà de la double nationalité, la 5ème proposition entend faire de la diaspora une circonscription ou "la 11ème région", et a qui est "une partie prenante" du Cameroun.

Citoyen et citoyenneté La 2ème proposition porte sur la reconnaissance de la citoyenneté camerounaise dans l'exercice des faits (établir les droits des usagers tels qu'ils sont stipulés dans la fiche des fonctions des corps consulaires, supprimer le visa pour les Camerounais de la diaspora pour faciliter et accélérer

leurs déplacements vers le Cameroun, et créer un espace d'information socio-économique et socio-culturelle sur le Cameroun destiné à la diaspora). La 3ème proposition vise à "créer une structure de pilotage transversal des organisations sociales camerounaises par "la création d'une agence de la diaspora".

Sur le 4ème point, il s'agit d'"activer une conscience collective à l'extérieur du Cameroun. Ici, l'agence aura entre autres missions d'"archiver les faits de mémoire pour les faire rappeler et de mettre en place une plateforme dotée d'un fonds social et d'un fonds d'investissement". La 6ème argument est celui de la "représentativité de la diaspora" dont le but est de "faire être des représentants des mouvements diasporiques au Parlement".

Aspects financiers

La 7ème proposition est axée "sur l'accès

de la diaspora aux marchés publics et privés".

Les exonérations douanières et la remise en cause des accords négatifs (APE et accords sous-régionaux) constituent la 8ème proposition qui aura en toile de fond la création "des conditions idoines pour que le Cameroun participe à l'arme à un groupe régional ayant sa propre monnaie" différente du CFA.

Dimension sociale

Les propositions 9 et 10 portant respectivement sur la sécurité sociale et la santé pour tous qui permettra de "renforcer les capacités sanitaires par l'accueil épisodique des professionnels de la santé de la diaspora", et sur "le dialogue national et la paix dans le territoire".

A titre de rappel, à l'issue de la rencontre du 8 septembre à Paris, la lettre aux candidats pour l'application des

10 propositions de la diaspora camerounaise de France, a été produite.

H. N.

### Communiqué

Le Directeur de publication du quotidien bilingue Emergence, informe ses lecteurs que le sieur Zéphirin Koukoko, ne fait plus partie de l'équipe rédactionnelle dudit journal. Ce faisant, il ne peut plus se prévaloir de ce statut auprès de quiconque. Par conséquent, la rédaction se désengage de tout acte qu'il pourrait poser en son nom.